



Location impayée apres versement d'acompte

Par pinet

Bonjour,
nous avons loué notre gite du 7 au 21 aout par contrat écrit. Le locataire a signé le document contractuel et nous avons versé un acompte de 20 % DU MONTANT DU LOYER .le jour prévu de son arrivée il nous téléphone nous annonçant qu'il ne pouvait venir et qu'il refusait de nous verser le restant du loyer .
Pourriez vous m'indiquer quelle procédure puis-je utiliser pour contraindre ce monsieur à nous verser ce qu'il nous doit?
Vous remerciant par avance.

Pinet